

COMMUNE D'ORSAY

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 27 JUIN 2024

Etaient présents : Rémi Darmon, Maire, Anne-Charlotte Bénichou, Didier Missenard, Frédéric Henriot, Elisabeth Caux, Philippe Escande, Elisabeth Delamoye, David Saussol, Véronique France-Tarif, adjoints – Mireille Delafaix, Michèle Viala, Eliane Sauteron, Pierre Bertiaux, Martine Charvin, Marie-Pierre Digard, Elisabeth Delavergne, Albert Da Silva, Kaouthar Benameur, Yann Ombrello, Pierre Chazan, Alain Cano, Théo Lazuech, Alexis Midol-Monnet, Abdelhamid Mellouk, Claudie Mory, Louis Leroy, Eric Lucas, Christophe Le Forestier, Patrick Villette, Laurent Rémy.

Absents excusés représentés :

Ariane Wachthausen (Arrivée à 20h40)	Pouvoir à Anne-Charlotte Bénichou
Caroline Danhiez-Caillet	Pouvoir à Louis Leroy
Pierrick Courilleau (Arrivé à 20h40)	Pouvoir à Eric Lucas

Absents : //

Nombre de conseillers en exercice : 33

Nombre de présents à 20h30 : 30

Nombre de votants : 33

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance du conseil municipal.

Anne-Charlotte Bénichou est désignée, à l'unanimité des présents, pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

2024-39 – COMMISSIONS MUNICIPALES – MODIFICATION DE LA COMPOSITION DES COMMISSIONS MUNICIPALES

Le Conseil municipal d'Orsay,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L. 2121-21 et L. 2121-22,

Vu la délibération n°2020-22 du 09 juin 2020 portant création de la commission de la vie et de l'animation de la cité et désignant de ses membres,

Vu la délibération n°2020-23 du 09 juin 2020 portant création de la commission de l'urbanisme, de l'environnement et des transports,

Vu la délibération n°2020-24 du 09 juin 2020 portant création de la commission des finances, du développement économique et affaires générales et désignant de ses membres,

Vu l'élection de Monsieur Rémi Darmon en tant que Maire,

Considérant qu'il convient de ce fait, de procéder à la désignation d'un nouveau membre au sein des commissions,

Considérant que ces désignations doivent respecter le principe de la représentation proportionnelle,

Après appel de candidatures :

- **Procède**, à main levée, à la majorité absolue des suffrages et suivant le principe de la représentation proportionnelle à la désignation d'un nouveau membre représentant le conseil municipal, au sein de la commission de la vie et de l'animation de la cité,

Madame Claudie Mory, ayant obtenu l'unanimité des suffrages, est élue en qualité de membre représentant le Conseil municipal, au sein de la commission de la vie et de l'animation de la cité :

La composition de cette commission est désormais la suivante :

Au titre de la majorité :

- ELISABETH DELAMOYE
- ANNE-CHARLOTTE BENICHOU
- ARIANE WACHTHAUSEN
- VERONIQUE FRANCE-TARIF
- ELIANE SAUTERON
- YANN OMBRELLO
- ALEXIS MIDOL-MONNET
- CLAUDIE MORY
- ABDELHAMID MELLOUK
- MARTINE CHARVIN
- ALAIN CANO
- MIREILLE DELAFAIX
- ALBERT DA SILVA
- MICHELE VIALA
- ELISABETH DE LAVERGNE

Minorité :

- CHRISTOPHE LE FORESTIER
- PATRICK VILLETTE
- CAROLINE DANHIEZ CAILLOT

- PIERRICK COURILLEAU
- ERIC LUCAS

- **Procède**, à main levée, à la majorité absolue des suffrages et suivant le principe de la représentation proportionnelle à la désignation d'un nouveau membre représentant le conseil municipal, au sein de la commission de l'urbanisme, de l'environnement et des transports,

Madame Claudie Mory, ayant obtenu l'unanimité des suffrages, est élue en qualité de membre représentant le Conseil municipal, au sein de la commission de l'urbanisme, de l'environnement et des transports:

La composition de cette commission est désormais la suivante :

Majorité :

- DIDIER MISSENARD
- FREDERIC HENRIOT
- PIERRE BERTIAUX
- DAVID SAUSSOL
- VERONIQUE FRANCE TARIF
- ALEXIS MIDOL-MONNET
- THEO LAZUECH
- CLAUDIE MORY
- MARIE-PIERRE DIGARD
- PHILIPPE ESCANDE
- MICHELE VIALA
- ELISABETH DE LAVERGNE
- KAOUTHAR BENAMEUR
- MIREILLE DELAFAIX
- ALBERT DA SILVA

Minorité :

- CHRISTOPHE LE FORESTIER
- PATRICK VILLETTE
- PIERRICK COURILLEAU
- CAROLINE DANHIEZ CAILLOT
- ERIC LUCAS

Certifié exécutoire, compte tenu
de la transmission en Préfecture le
et de la publication le

[05] [05] [05]

Rémi DARMON
Maire d'Orsay

